



Personne de confiance pas fiable

Par **tootimini**, le **05/07/2008** à **19:47**

Bonjour,

Dans le cadre d'une séparation, les droits de visites de ma fille chez son père nécessitent un voyage en train assez long. Son père ne vient pas la chercher pour des raisons douteuses et fais faire le trajets à ma mère de 63 ans. Cette dernière m'a paru très affaiblie à la dernière rencontre et j'ai signalé au père de ma fille que ma mère me semblait trop mal pour faire 8h de train dans la journée. Je suis en froid avec ma mère depuis longtemps. ai je le droit de lui refuser d'emmener ma fille en train pour raison de santé ? j'ai très peur que ma mère fasse un malaise et que ma fille de 4ans et demi se retrouve seule dans le train avec une grand mère malade! j'ai demandé au père de ma fille de trouver une autre solution pour venir la chercher mais je crains qu'il ne le fasse pas, l'organisation mise en place depuis un moment est trop confortable pour lui ! que dois je faire ? j'angoisse déjà à l'idée du prochain trajet que ma fille va faire avec sa grand mère !

Par **Marion2**, le **05/07/2008** à **22:55**

Demandez tout simplement un rendez-vous avec le JAF pour lui expliquer la situation et il saura prendre les mesures nécessaires.

Par **JamesEraser**, le **06/07/2008** à **09:39**

[citation]que dois je faire[/citation]

Qu'est-il stipulé dans la décision du JAF concernant l'exercice du droit de visite et

d'hébergement ?

Généralement, le trajet est à la charge du bénéficiaire. Si tel est le cas, le père doit s'organiser pour venir chercher l'enfant et le vous ramener. Ainsi, lorsqu'il se présente à votre domicile, vous devez faire en sorte qu'il puisse exercer ses droits. S'il ne vient pas la chercher, vous pouvez considérer qu'il ne souhaite pas voir sa fille.

Experatooment

Par **tootimini**, le **07/07/2008** à **07:39**

Bonjour,

Dans le jugement, le JAF a noté que les trajets doivent être fait par le père ou une personne de confiance . Le père de ma fille a donc demandé à ma mère d'être cette "personne de confiance". Elle fait les trajets depuis octobre 2007 et jusque là je n'avais pas de souci avec ça, même si je ne m'entend pas avec elle. Mais au dernier trajet elle m'a vraiment paru malade et j'ai eu peur qu'il y ai un accident sur le parcours (350 km).

Merci d'avance pour toutes vos réponses

Par **JamesEraser**, le **07/07/2008** à **10:25**

[citation]le père **ou** une personne de confiance[/citation]

La notion de confiance doit être commune aux parents.

[citation]Mais au dernier trajet elle m'a vraiment paru malade[/citation]

Si vos craintes sont fondées vous devriez écrire au père pour désigner une autre personne de confiance. Si elle est en excellente santé, ce sera un moyen détourné constitutif d'une non représentation d'enfant.

Tentez de trouver un terrain d'entente avec le père, s'il se préoccupe de son enfant, il admettra la nécessité de changer les modalités d'accompagnement.

Par ailleurs, rien ne s'oppose à ce que vous exposiez ce problème au JAF. Il ne fera certainement pas grand chose puisqu'il est possible de trouver un terrain d'entente. En revanche, si vos discussions n'aboutissent pas et que vous n'envisagez pas de laisser votre enfant avec votre mère en cas de dégradation de l'état de santé, ce courrier aura le mérite d'anticiper toutes réclamations du père.

Experatooment